



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 JUIN 2026

Présents (12): Hervé LESNÉ, Laëtitia MAZURE, Aurélie BEAUTRAIS, Marc DEBERLES, Christelle LAMOUR, Jérôme LE MASSON, Cédric GRASLAND, Morgane GERARD, Aurélie GERARD, Karine PASSILLY, Léniaïg LE BAIL, Alexis BOUCHARD

Excusés et représentés par pouvoir (3): Pierre VITRE (donne pouvoir à : Marc DEBERLES) Jean-François DELYS (donne pouvoir à Aurélie BEAUTRAIS) Florie TOXE GUICHARD (donne pour voir à Laëtitia MAZURE)

Président de séance : Hervé LESNÉ

Secrétaire de séance : Christelle LAMOUR

L'ordre du jour est le suivant :

Ordre	Objet
1	ADMINISTRATION GENERALE-Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales
2	ADMINISTRATION GENERALE-Approbation du PV de la séance du 11 mai 2026
3	ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un correspondant défense sécurité
4	FINANCES – Vote du CFU2025

+ POINTS DIVERS

26.27 ÉLECTIONS

Désignation des délégué.e.s et suppléant.e.s pour les sénatoriales

Vu le décret 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégué.e.s des conseils municipaux et de leurs suppléant.e.s et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgé.e.s à l'ouverture du scrutin et de des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Monsieur Marc DEBERLES, Madame Karine PASSILLY, Madame Aurélie GERARD, Monsieur Alexis BOUCHARD.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance, qui est l'élection des délégué.s en vue des élections sénatoriales.

Le Maire indique que doivent être élus 3 délégué.e.s et 3 suppléant.e.s.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Les candidatures enregistrées

Délégué.e.s : - Hervé LESNÉ

- Laëtitia MAZURE

- Karine PASSILLY

Suppléant.e.s : - Marc DEBERLES

- Morgane GERARD

- Alexis BOUCHARD

Election des délégué.e.s

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins nuls ou blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : - Hervé LESNÉ : 15

- Laëtitia MAZURE : 15

- Karine PASSILLY : 14

À la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales :

Hervé LESNÉ , Laëtitia MAZURE , Karine PASSILLY

Election des suppléant.e.s

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins nuls ou blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : - Marc DEBERLES : 15

Morgane GERARD : 15

Alexis BOUCHARD : 6

Léniaïg LE BAIL : 6

Second tour

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins nuls ou blancs : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : - Léniaïg LE BAIL : 9

Alexis BOUCHARD : 5

À la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales :

Marc DEBERLES, Morgane GERARD, Léniaïg LE BAIL



26.28 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29

Vu le projet de procès-verbal du conseil municipal du 11 mai 2026

Considérant que les séances publiques du conseil municipal donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal ayant pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement de la séance

Considérant que le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 mai 2026, les membres du conseil ont donné leur approbation.

Le procès-verbal sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Saint-Uniac, et un exemplaire papier sera tenu à la disposition du public au secrétariat général de la mairie.

26.29 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation d'un correspondant défense et sécurité

Créée en 2001 par le Ministère délégué aux Anciens Combattants, la fonction « correspondant défense » a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Il est l'interlocuteur privilégié des administrés aux questions de défense, tant au niveau de l'actualité que sur le parcours citoyen ou bien encore le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Vu les circulaires du 26 octobre 2001 et 18 février 2002 relatives à la mise en place d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Vu l'instruction du 24 avril 2002 informant du rôle du correspondant défense,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de désigner **Monsieur Pierre VITRE**, en sa qualité d'adjoint, en tant que correspondant défense pour la durée du mandat municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **ADOpte** la proposition et désigne **Monsieur Pierre VITRE** correspondant défense.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINTS DIVERS

-Dissolution du Comité des Fêtes : une convention de transmission des biens et des fonds a été signée avec la mairie.

Les fonds (600€) doivent être répartis aux associations, dans le but d'acquérir du matériel en commun.

Karine PASSILLY : il est déplorable que la commission Finances n'ait pas été réunie et consultée quant à la suppression des subventions aux associations cette année. Nous avons eu des retours de présidents et de membres des associations qui ont pris acte de cette décision. Cette décision est un non-sens, d'autant plus que nous avons voté le BP2026 en avril 2026, avec un crédit prévu pour le soutien aux associations.

Herve LESNÉ : la subvention exceptionnelle de 3000€ votée pour l'association de l'église et du patrimoine, afin de participer au financement de l'orgue n'a pas pu être versée à ce jour du fait de la trésorerie actuelle.

La réunion avec les associations s'est tenue après le vote du budget.

Une réunion de la commission Finances se tiendra, au cours de laquelle seront prévues des échanges sur l'état financier de la commune.

Karine PASSILLY : regrette la non consultation des conseillers en amont de la décision de non versement de subventions aux associations, une alternative aurait pu être trouvée au lieu de purement et simplement supprimer les subventions

Hervé LESNÉ : précise avoir rencontré les présidents d'associations, aucun n'a refusé ou remis en question cette décision.

Karine PASSILLY : Les présidents des associations ont simplement pris acte de cette décision. Des discussions avec les anciens membres du Comité des fêtes ne peuvent-elles pas être engagées pour qu'éventuellement les 600€ de fonds puissent être répartis entre les associations communales ce qui compenseraient partiellement?

Les associations extérieures sont-elles aussi concernées par le non versement?

Hervé LESNE : Oui toutes les associations sont concernées



-École

Hervé LESNÉ : suite à un dysfonctionnement au sein de l'école, notamment sur le temps périscolaire, temps difficile à gérer, à cause d'un problème de cohésion entre les agents, et le corps enseignant intervenant en dehors de leur cadre, il a été décidé de réorganiser les services de restauration et de proposer deux services.

Un premier pour les maternelles et un second pour les primaires.

Cela permettra aux enfants de manger dans le calme, et aux agents de travailler plus sereinement.

Un élu essaiera d'être présent tous les jours pour veiller au bon fonctionnement.

Précise également que la commission école n'a pas été réunie, car a dû agir dans l'urgence du moment.

Karine PASSILLY : il y avait déjà des problématiques au cours du mandat précédent, notamment concernant la directrice d'école qui outrepassait son rôle, intervenant trop souvent auprès des agents sur le temps périscolaire, créant un climat peu propice à la cohésion et ne légitimant pas l'autorité hiérarchique de la municipalité vis-à-vis des agents. Le sujet avait été évoqué lors de rendez-vous avec l' IEN (l'ancienne et la nouvelle). Un décret cadre par ailleurs le champs d'intervention de la Direction de l'école auprès des agents. Je vous invite à prendre contact avec l' IEN de circonscription afin de lui faire part de ces problématiques que vous rencontrez et qui perdurent malgré les différentes interventions antérieures.

Hervé LESNÉ : ne manquera pas de tenir informés les membres du conseil sur le fonctionnement qui prendra effet dès lundi 8 juin.

(départ de Marc DEBERLES à 20h35)

Laëtitia MAZURE : informe que le prochain conseil d'école se tiendra le 15 juin 2026.

En outre, le 7 mai, les élus ont rencontré les Représentants des Parents d'Elèves.

À venir : le 30 juin, organisation d'un moment d'échanges avec les parents à l'école, ce serait bien que tous les membres du conseil soient présents.

Une commission école se tiendra le 24 juin pour évoquer l'organisation du 30, ainsi que pour échanger suite au conseil d'école.

-Bulletin municipal

Date limite de réception des articles fixée au 12 juin.

Karine PASSILLY : lors du dernier conseil, il a été évoqué la publication d'un encart sur l'entretien des espaces verts de la part des administrés, devant chez eux. Mais qu'en est-il de l'entretien de la commune ? La collectivité ne peut pas demander aux administrés de nettoyer devant chez eux si elle-même n'assure pas l'entretien de ses espaces. Un arrêté serait donc pris pour cadrer cette mesure?

Hervé LESNÉ : le matériel est actuellement en panne. Prendra un arrêté uniquement si le conseil y est favorable.

-Stationnement des véhicules

Hervé LESNÉ : Durant les fortes chaleurs, beaucoup d'administrés ont garé leurs véhicules sur les pelouses, pour avoir de l'ombre. Il faudrait passer un message sur panneauPocket pour rappeler que c'est interdit.

Dans le nouveau lotissement, une personne qui loue des véhicules les stationnera dorénavant sur le parking du local technique. Cela reste une mesure temporaire, les véhicules vont partir bientôt.

-Vitesse

Hervé LESNÉ : beaucoup d'appels téléphoniques d'administrés pour se plaindre de la vitesse excessive dans le lotissement du Four et le Pâtis de Lezenach.

Dans la continuité de ce qui avait été entamé en 2025, un projet de courrier pour rappeler la réglementation a été rédigé, indiquant aux résidents que si aucun changement n'est constaté, la collectivité fermerait l'accès au lotissement le Pâtis de Lezenach depuis la Résidence du Four.

Lenaïg LE BAIL : demande si les gens qui se plaignent se trouvent dans les deux lotissements ?

Hervé LESNÉ : oui, les deux, Résidence du Four et Pâtis de Lezenach.

Karine PASSILLY : la solution de bloquer la jonction entre la résidence du four et lezenach ne contenterait que quelques résidents, mais ne solutionnera pas le problème de vitesse "intra lotissements"

Alexis BOUCHARD : Les solutions proposées ne sont que des reprises de l'ancienne mandature, le courrier est un copié collé de ce qui avait déjà été fait. Le nouveau conseil n'a donc pas de projets nouveaux ?

Hervé LESNÉ : on ne peut pas tout révolutionner, il faut faire avancer les choses et poursuivre dans la continuité, c'est normal.

Alexis BOUCHARD : trouve ce courrier inefficace.

Karine PASSILLY : est contre la fermeture de la jonction, comme le conseil municipal antérieur l'avait acté.

Hervé LESNÉ : la fermeture permettrait de diviser la fréquentation des routes, cela peut être une solution dans un premier temps. De plus, les voies du lotissement n'appartiennent pas à la commune, donc la commune ne peut intervenir que sur la résidence du Four.

Alexis BOUCHARD : peut-être qu'il faudrait organiser une réunion publique pour en discuter avec les riverains concernés.

Hervé LESNÉ : qui est contre la fermeture de la route (3 ont levé la main).

Karine PASSILLY : est favorable au courrier de rappel, mais en le reformulant, en indiquant plutôt que la commune se réserve la possibilité de prendre des mesures si aucun changement n'est constaté.

Alexis BOUCHARD : la commission urbanisme que nous appelons de nos vœux aurait pu se réunir pour avoir tous les tenants et aboutissants car ne peut prendre de position sans éléments.



(Aurélien BEAUTRAIS part à 21h30)

Karine PASSILLY : pense qu'il faut modifier le courrier, et créer un groupe de travail autour de ce sujet pour une réflexion commune
Hervé LESNÉ : d'accord pour la création d'un groupe de travail. Demande à ce que trois administrés de chaque lotissement puissent s'y joindre, pour une première réunion fin juin.

-Divers

Alexis BOUCHARD : regrette le cafouillage concernant le déroulement des élections des délégués et suppléants pour les sénatoriales. Un accord avait été passé en amont sur les noms des candidats, et, au vu des résultats, y voit une certaine provocation contraire à l'esprit d'équipe. La minorité s'est conformée aux engagements convenus ; la majorité, elle, ne les a pas respectés. Contrairement à l'opposition, la majorité n'a pas respecté ses engagements.

Hervé LESNÉ : le vote a été respecté dans la mesure où 1 titulaire et 1 suppléant ont été élus au sein de l'équipe minoritaire. Comme cela avait été convenu, même si ce ne sont pas les mêmes noms.

Alexis BOUCHARD : Or ce n'est pas ce qui a été convenu, puisque c'est bien moi qui ai été présenté en qualité de candidat suppléant. Au-delà de ma situation personnelle, je félicite Lénaïg Le Bail pour son élection. La majorité avait une occasion unique, pour le symbole, de tenir sa promesse, de jouer collectif et d'apaiser les tensions qui peuvent survenir en conseil. Cette séquence interroge sur la fiabilité des engagements pris par la majorité. Qu'en sera-t-il auprès de nos concitoyens ?

Hervé LESNÉ : prendra toujours en compte les avis du conseil et n'en fera pas commentaire en dehors du conseil (sur les réseaux sociaux par exemple).

Alexis BOUCHARD : C'est un hors-sujet qui n'aurait pas dû interférer dans cette séquence, mais puisqu'on me sanctionne ad-hominem dans l'enceinte de ce conseil pour des expressions citoyennes en dehors de celui-ci, cela pose un sérieux problème démocratique. Si des désaccords existent sur des prises de position publiques, le dialogue direct est toujours préférable à des décisions qui trahissent des engagements pris collectivement de façon insidieuse et qui ne contribuent pas à instaurer un travail véritablement collectif au sein de l'équipe municipale. Karine PASSILLY : a la volonté de travailler ensemble, pour la commune, mais cela ne pourra se faire que si tous les membres, ceux de la minorité compris, sont associés. Cela éviterait toute tension à l'avenir.

FIN DU CONSEIL A 21H53